

# La traite d'enfants

La traite des êtres humains est l'un des commerces illégaux les plus lucratifs au monde. Chaque année, près de 1,2 millions d'enfants sont victimes de trafiquants; ils représentent un tiers de toutes les victimes. Ils traversent les frontières comme une marchandise, sont remis contre beaucoup d'argent à des parents désireux d'adopter, vendus pour travailler comme des esclaves ou poussés vers la prostitution.



© UNICEF/IDSA2010-00036/Edy Purnomo

La traite des êtres humains et des enfants n'est pas un phénomène nouveau mais existe depuis longtemps dans de nombreux pays. Ce qui est nouveau, c'est son ampleur et les distances géographiques qui peuvent être franchies. Le terrain favorable à la traite d'enfants est toutefois resté le même: la pauvreté, la discrimination des femmes et des filles, le manque d'instruction et d'information, la discrimination ethnique, les crises politiques, les conflits armés, les catastrophes naturelles et les crises économiques. Les enfants qui courent le risque d'être victimes de la traite des personnes sont avant tout ceux qui vivent dans des conditions économiques et sociales extrêmes où ils se trouvent privés des

structures habituelles, en particulier du réseau protecteur de la famille. Il faut ajouter à cela le danger couru chaque année par 28 pour cent des enfants de la planète que l'on n'a pas inscrits dans un registre à la naissance. Comme ils n'ont pas de papiers, il est possible de les enlever et de les transporter sans risquer d'être découvert.

## Près de 1,2 millions d'enfants victimes

La véritable ampleur de la traite d'enfants reste inconnue. Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail en 2002, 1,2 millions d'enfants dans le monde seraient victimes chaque année de trafiquants; ce chiffre reste le plus actuel. On suppose en outre que les chiffres

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, s'appuie sur 70 ans d'expérience dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide d'urgence. L'UNICEF met tout en œuvre pour que les enfants puissent survivre et avoir une enfance préservée. La santé, l'alimentation, l'instruction, l'eau et l'hygiène ainsi que la protection des enfants contre les abus, l'exploitation, la violence et le VIH/sida font partie de ses tâches centrales. L'UNICEF assure son financement uniquement grâce à des contributions volontaires.

## Plus d'informations :

[www.unicef.ch](http://www.unicef.ch)  
[www.unicef-irc.org](http://www.unicef-irc.org)  
[www.unicef.org](http://www.unicef.org)  
[www.childtrafficking.org](http://www.childtrafficking.org)  
[www.ilo.org](http://www.ilo.org)  
[www.childinfo.org](http://www.childinfo.org)

Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants :  
[www.ksmm.admin.ch](http://www.ksmm.admin.ch)

sont en hausse constante. Les réseaux criminels très bien organisés font des milliards de francs de bénéfices en se livrant à la traite (enfants et adultes). Souvent, les enfants sont transportés des pays moins développés vers les pays développés. Mais la plupart des victimes restent dans leur pays d'origine ou dans un pays proche.

## Exploitation des enfants

La traite d'enfants aux fins d'exploitation a lieu dans différents domaines : dans la prostitution, dans le travail domestique, dans les plantations, lors du recrutement d'enfants comme soldats par des groupes armés. Par ailleurs, des enfants sont forcés à commettre des actes délictueux ou à mendier. Les enfants sont souvent attirés par des « rabatteurs » du pays qui promettent un travail bien rémunéré à l'étranger ou dans une grande ville du pays. En réalité, les enfants sont traités comme de la marchandise et exposés à la violence et aux abus sexuels. Les enfants et leurs familles qui espèrent souvent que la vie sera meilleure ailleurs n'ont souvent pas conscience de ces dangers.

Les trafiquants courent généralement un risque très faible d'être découverts, car les lois sont souvent lacunaires ou insuffisamment appliquées. Mais même lorsqu'il est possible de découvrir des filières de trafiquants, les victimes renoncent à une dénonciation par crainte de persécution ou par honte.

## La mobilisation au niveau international

En matière de droits de l'enfant, la «Convention relative aux droits de l'enfant» adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies en 1989 constitue l'accord international le plus important. La question de la traite d'enfants figure à l'article 35; la convention a été signée par presque tous les Etats du monde. En matière de lutte contre la traite d'enfants, la convention est complétée par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ainsi que par le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies

contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Tous deux sont entrés en vigueur au plan international en 2002 et 2003.

Le Conseil des droits de l'homme a par ailleurs désigné deux rapporteurs spéciaux : le rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ainsi que le rapporteur spécial sur la traite des personnes, en particulier la traite des femmes et la traite des enfants.

## L'UNICEF lutte contre la traite d'enfants

En réponse aux rapports concernant la traite d'enfants en Europe du Sud-Est, l'UNICEF a élaboré en 2003 des directives pour la protection des enfants victimes de trafiquants. Ces directives sont utilisées par ailleurs afin d'appliquer des standards dans la façon de repérer et de prendre en charge les victimes de la traite d'enfants.

L'UNICEF publie en outre régulièrement de nouveaux résultats, expériences et connaissances pour servir de bases solides à la lutte contre la traite d'enfants dans le monde. C'est ce qu'a fait UNICEF Suisse aussi en publiant en octobre 2007 le rapport « La traite d'enfants et la Suisse »<sup>i</sup>.

Outre le travail de recherche et de collecte des données, l'UNICEF s'investit également au niveau pratique. L'UNICEF soutient des structures de prise en charge destinées aux victimes du trafic d'enfants, des permanences téléphoniques, la réunification des familles, l'assistance juridique des enfants. Afin de briser l'engrenage de la pauvreté qui favorise la traite d'enfants, l'UNICEF s'emploie à encourager dans le monde entier l'instruction scolaire des enfants. L'UNICEF soutient parallèlement des projets d'enregistrement des naissances, en particulier en Asie du Sud et en Afrique<sup>ii</sup>.

Etat : mars 2016

«L'expression 'traite des personnes' [désigne] le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, [...] ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages [...] aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend au minimum l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail forcé [...], l'esclavage [...] ou le prélèvement d'organes.»

Concernant les enfants, «le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une 'traite des personnes', même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés [...]» Le terme „enfant“ désigne toute personne âgée de moins de 18 ans.

*Les passages cités sont empruntés à l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. [New York] 2000.*

## Comité suisse pour l'UNICEF

Pfingstweidstrasse 10  
8005 Zurich  
Téléphone +41 (0)44 317 22 66  
info@unicef.ch  
www.unicef.ch  
www.facebook.com/unicef.ch  
Compte postal pour les dons: 80-7211-9

<sup>i</sup> Voir également la feuille d'information «Traite d'enfants et la Suisse»; [www.unicef.ch](http://www.unicef.ch).

<sup>ii</sup> Voir également la publication de l'UNICEF «Un billet d'entrée pour la vie» consacrée à la question de l'enregistrement des naissances.